



Les Certificats de Compétences Professionnelles dans le spectacle vivant

- CCP -

Dans le cadre de l'accord national ADEC¹, la CPNEF-SV pilote des travaux visant à structurer l'offre de formation professionnelle initiale et continue. A ce titre, la CPNEF-SV et l'Afdas ont réalisé une étude sur les besoins en CQP² qui a permis d'en préciser l'usage et d'identifier des emplois cibles. Cette étude a également permis de faire ressortir des besoins en CCP.

Aussi, parallèlement aux travaux en cours sur la construction de CQP, la CPNEF-SV en partenariat avec le CMB et l'Afdas a entrepris de créer des CCP concernant la prévention de la santé et de la sécurité des salariés des métiers du spectacle vivant.

Objet des CCP

Valider l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle dans le spectacle vivant.

Définition des CCP

Les CCP sont obtenus à l'issue d'une formation agréée par la CPNEF-SV en cas de succès aux épreuves d'évaluations. Ils valident les connaissances et les compétences liées à une activité professionnelle, quelles soient générales, techniques ou réglementaires. Ces connaissances et compétences peuvent être attachées à un métier ou bien transversales à plusieurs métiers et domaines d'activités, et transférables à des activités connexes hors branche.

Format des CCP

Les CCP valident des formations à visée professionnelle organisées sous forme de stages modulaires qui ne font pas actuellement l'objet d'une certification ni d'une validation par la branche. Ils permettent d'aller au-delà d'une reconnaissance par le seul organisme de formation (certificat d'établissement) et/ou de l'attestation de présence. Ces formations modulaires peuvent être autonomes ou bien intégrées à des certifications (diplômes, titres et CQP). Ils peuvent concerner la formation initiale ou continue.

	CQP Certificat de Qualification Professionnelle	CCP Certificat de Compétences Professionnelles
Objet	Le CQP valide l'acquisition d'une qualification liée à un emploi particulier à l'issue d'une formation professionnelle (ou VAE).	Le CCP valide l'acquisition de connaissances et/ou de compétences liées à un ou plusieurs emplois à l'issue d'une formation professionnelle.
Nature	Le CQP est une certification délivrée par la branche (la CPNEF-SV). <i>Rappel, les certifications sont de trois types :</i> 1) les diplômes nationaux ou d'Etat 2) les titres à finalité professionnelles 3) les CQP.	Le CCP est un certificat remis à l'issue d'une formation dont le contenu a été agréé par la branche (la CPNEF-SV).
Référence réglementaire	- Accord de branche portant création de CQP dans le spectacle vivant (11/12/2007 étendu). - Code du travail L6314-2	/
Modalité de création	1 - Rapport d'opportunité 2 - Référentiel métier et référentiel de certification 3 - Appel d'offre et agrément des formations	1 - Repérage des besoins 2 - Cahier des charges sur le contenu de la formation 3 - Appel d'offre et agrément des formations
Formations visées	Formation professionnelle qualifiante de longue durée, initiale ou continue.	Formation modulaire (de type stage) non validée par une autorité légitime et/ou la branche.
Existence	Aucun CQP à ce jour dans le spectacle vivant. Etude d'opportunité en cours sur CQP Electricien du SV	- CCP de gestion sonore (création en cours) - CCP prévention des risques (création en cours)

¹ Accord d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences dans le spectacle vivant du 10 mars 2009 entre l'Etat, la branche du spectacle vivant, la CPNEF-SV, l'ANACT, l'Afdas, le CMB et AUDIENS.

² Etude disponible sur le site www.cpnefsv.org / rubrique politique de formation / CQP 2009

Certificat de Compétences Professionnelles de gestion sonore

Il est désormais reconnu que l'exposition à des volumes sonores élevés peut causer des dommages irréparables à l'audition. Dans le cadre de leur emploi, certains professionnels du spectacle mais aussi de l'industrie phonographique ou de l'audiovisuel, sont particulièrement exposés à ces risques (que les sons soient amplifiés ou non), d'autant que l'évolution des styles musicaux et les progrès technologiques sont à l'origine d'une constante progression des volumes sonores.

Objectif du CCP

L'objectif général du CCP de gestion sonore est de prévenir et limiter les risques auditifs auxquels les professionnels des spectacles et des manifestations sont exposés.

Cette formation vise à sensibiliser les professionnels en amont c'est-à-dire avant la survenue du dommage auditif. De ce fait, ces actions de formation permettront aussi de prendre en compte les volumes sonores auxquels les publics (spectateurs, salariés, etc.) sont exposés et les risques qui y sont liés.

Appel d'offre

La CPNEF-SV en partenariat avec le CMB, l'Afdas et AGI-SON a décidé de mettre en œuvre un CCP en gestion sonore et de procéder à un appel d'offre fin 2010 à l'attention d'organismes de formation.

Les formations professionnelles retenues par les partenaires ont été agréées par la CPNEF-SV et donnent lieu à la délivrance d'un CCP en gestion sonore.

Ces formations seront recommandées par le CMB et AGI-SON. Elles pourront également être conventionnées par les OPCA compétents, notamment l'Afdas.

Publics du CCP

- salariés et employeurs du spectacle ou de toute manifestation ;
- formateurs, animateurs, personnels encadrant de répétitions ;
- toutes personnes intéressées souhaitant acquérir des connaissances et des compétences dans ce domaine.

Objectifs pédagogiques

- comprendre le fonctionnement, l'usure et les limites de l'oreille humaine ;
- prendre conscience du volume des instruments et plus spécifiquement en matière de musiques amplifiées (physique du son) ;
- être informé des obligations légales et réglementaires et des responsabilités en découlant ;
- gérer et prévenir le risque sonore.

Modalités de la formation

- La durée du stage est fixée à 1 jour.
- Les objectifs pédagogiques seront évalués par un contrôle de connaissances via la méthode QCM.

Organismes agréés

AGECIF, IRMA, CFPTS, REMCA FORMATIONS, Ass LUCIOL / CAVE A MUSIQUE, AVANT MARDI, STAFF, GRIM EDIF, NACRE